



## ACCOMPAGNEMENT ET SUBVENTION À LA PLANTATION EN ZONES PRIORITAIRES

**Vous êtes agriculteur et soucieux de la protection de l'eau ? Une nouvelle opportunité s'offre à vous.**

**Des parcelles de votre exploitation font partie d'une zone prioritaire<sup>1</sup> pour la ressource en eau et vous êtes prêt.e à les aménager avec des arbres, des haies ou des arbres fruitiers hautes-tiges ?**

La Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) vous propose un accompagnement et un soutien financier pour développer la plantation volontaire sur ces zones prioritaires<sup>1</sup>.

**QUEL  
ACCOMPAGNEMENT  
?**

La SPGE a fait appel à Natagriwal et PlantC pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner au mieux dans votre projet de plantation.



**Elle prend en charge l'intégralité de la réalisation du projet, de son élaboration à sa mise en oeuvre** (sélection du planteur, suivi du chantier et vérification de la bonne reprise).

Le montant<sup>2</sup> de la subvention à la plantation qui vous est déjà accessible reste inchangé mais est directement supporté par la SPGE. Le bénéficiaire garde à sa charge le montant qui n'est pas couvert par la prime.

**QUEL  
SOUTIEN  
FINANCIER  
?**

**COMMENT  
S'ENGAGER  
?**

NATAGRIWAL Guichet d'information - Plantations  
0493 33 15 89 - [plantations@natagriwal.be](mailto:plantations@natagriwal.be)



<sup>1</sup> Zones de contrat de captage, zones de prévention de captage et zones en amont de baignade.

<sup>2</sup> Les barèmes sont appliqués tels que mentionnés dans le Vademecum de cette subvention (AGW du 08/09/16 modifié par l'AGW du 15/10/20).